



Cortège

Règles de sécurité

- Les participants au cortège doivent parquer leur voiture dans le parking de la fête et rejoindre le début du cortège à pied.
- Chaque Société de Jeunesse est responsable de la conception et de la sécurité de son char.
- Le chauffeur doit être apte à conduire selon les lois en vigueur, notamment un taux d'alcool dans le sang de 0.00 mg/l et n'avoir consommé aucun stupéfiant. Celui-ci devra signer une décharge, présenter son permis de conduire ; des contrôles seront effectués par les organisateurs au moyen d'un éthylotest.
- Des pancartes seront distribuées à chaque Jeunesse avant le cortège. Elles devront être fixées ou disposées sur le char de manière visible afin de permettre au Jury d'identifier facilement la Société.
- Il est strictement interdit de lancer des projectiles durant le cortège.
- Les organisateurs ont décidé d'interdire la consommation d'alcool pendant le cortège pour les groupes y prenant part. Des points seront déduits aux sociétés ne respectant pas cette directive.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ d'un char ou d'un chauffeur ne respectant pas ces exigences.